

LA TERRE, LA FAMILLE ET L'IDENTITÉ : *Contextualiser la santé et le bien-être des Métis*

*Brenda Macdougall, Ph. D.
Présidente de la Chaire de recherche sur les Métis,
Université d'Ottawa*

NATIONAL COLLABORATING CENTRE
FOR ABORIGINAL HEALTH



CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE
DE LA SANTÉ AUTOCHTONE

MISE EN CONTEXTE

© 2017 Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA). Cette publication a été financée par le CCNSA et sa réalisation a été possible grâce à la contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas forcément celles de l'Agence de la santé publique du Canada.

Remerciements

Le CCNSA fait appel à un processus externe d'analyse axé sur la neutralité en ce qui concerne la documentation fondée sur la recherche, qui suppose une évaluation des publications ou une synthèse des connaissances, ou qui prend en considération l'évaluation de lacunes dans les connaissances. Nous souhaitons remercier nos réviseurs pour leur généreuse contribution en matière de temps et d'expertise dans l'élaboration de ce document.

Cette publication peut être téléchargée à l'adresse : www.ccnsa-nccah.ca. Tous les documents du CCNSA sont libres d'utilisation et peuvent être reproduits, tout ou en partie, avec mention appropriée de sources et de références. L'utilisation des documents du CCNSA ne doit servir qu'à des besoins non commerciaux seulement. Merci de nous informer de l'utilisation que vous faites de nos documents afin de nous permettre d'évaluer l'étendue de leur portée.

An English version is also available at www.nccah-ccnsa.ca, under the title: *Land, family and identity: Contextualizing Metis health and well-being*.

Référence : Macdougall, B. (2017). *La terre, la famille et l'identité : Contextualiser la santé et le bien-être des Métis*. Prince George, C.-B. : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.

Pour plus d'information ou pour commander des copies supplémentaires, prière de contacter :

Centre de collaboration nationale de la santé autochtone
3333 University Way
Prince George, C.-B., V2N 4Z9
Tél. : 250-960-5250
Télec. : 250-960-5644
Courriel : ccnsa@unbc.ca
Web : www.ccnsa-nccah.ca

ISBN (imprimée) : 978-1-988426-39-6
ISBN (en ligne) : 978-1-988426-40-2

TABLE DES MATIÈRES



Download this publication
at [www.nccah-ccnsa.ca/34/
Publications.nccah](http://www.nccah-ccnsa.ca/34/Publications.nccah)



La version française est
également disponible au
[www.nccah-ccnsa.ca/193/
publications.nccah](http://www.nccah-ccnsa.ca/193/publications.nccah)

Introduction	5
Les Metis aujourd'hui	6
Société et culture metisses : un survol historique	9
Fondements de la souveraineté, de l'autodétermination et de la gouvernance metisses	12
Legal and Cultural Stereotypes of Indigenous Authenticity	15
Les peuples oubliés	16
La nation métisse contemporaine	21
Conclusion	27
Bibliographie (en anglais)	28



INTRODUCTION



En tant que peuple autochtone ancestral, les Metis ont développé en un court laps de temps une société distincte, avec sa propre orientation culturelle, économique et sociale¹. En tant que peuple autochtone, les identités metisses sont nourries et soutenues par l'histoire, par les traditions et par les pratiques culturelles enseignées par nos grands-mères, nos grands-pères et nos ancêtres. Les communautés metisses bâties le long des anciens réseaux de commerce de la fourrure étaient reliées entre elles et avec les autres communautés, par la présence des réseaux de parenté qui nourrissaient et entretenaient les alliances politiques et économiques. Pourtant, aujourd'hui, la croyance répandue au Canada et auprès des citoyens est que les Metis n'ont aucune histoire, culture, société, langue, mais représentent plutôt un groupe d'individus d'ascendance amérindienne. Cela a créé un environnement dans lequel l'identité des Metis est régulièrement contestée et dans lequel leur identité personnelle, de peuple et de nation métisse s'en trouve diminuée. Le déni de l'appartenance autochtone des Metis reste l'un des déterminants sociaux les plus influents de la santé, du bien-être et de la sécurité culturels des Metis². Les processus qui ont mené aux problèmes de santé actuels auxquels sont confrontés les Metis doivent donc être compris dans le contexte de leur propre histoire ainsi que dans la réalité coloniale du Canada.

Ce qui suit fournit des explications historiques sur les Metis afin de démontrer comment ils sont devenus le peuple oublié de la seconde moitié du 20e siècle et explore leur résistance sociale, culturelle et politique face aux politiques coloniales de division et de dislocation dans le Canada contemporain. En comprenant la nature de leur histoire socioculturelle et politique, de leur place au sein de la Confédération canadienne et de leurs tentatives de protéger leur mode de vie, nous pourrions mieux comprendre les enjeux entourant les déterminants sociaux de la santé.

¹ Veuillez noter que dans ce document « Metis » est écrit sans accent aigu sur le « e ». La raison de ce choix est que le nom « Métis » implique généralement une circonstance historique spécifique, associée aux influences françaises et catholiques, qui est née avec les routes commerciales orientales avant la chute de la Nouvelle-France et de la prise de contrôle du commerce du Saint-Laurent par les Écossais. Le terme « métis (sang-mêlé) » faisait historiquement référence aux gens d'origines anglaise et écossaise qui œuvraient au sein de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ce terme était celui utilisé par les gouvernements et les Canadiens au tournant du 19e et au 20e siècle. L'utilisation du mot non accentué représente les personnes de descendance mixte qui ont créé des communautés séparées et distinctes de celles de leurs ancêtres amérindiens et européens, indépendamment de leur association avec les compagnies de fourrures ou la paternité Européenne ou EuroCanadienne. De plus, bien que de nombreux Metis aient des ancêtres Cris, plusieurs d'entre eux sont aussi de descendance dénée, écossaise, anglaise, pied-noir et iroquoise. L'utilisation du terme « Métis », privilégie donc l'identité française plutôt que les héritages autochtones ou européens, alors que le terme « Metis » non accentué englobe tous ceux qui faisaient partie de la nation metisse et leurs descendants. Toutefois, les organisations politiques modernes et le gouvernement du Canada ont choisi d'utiliser l'accent aigu.

² Il existe des documents de référence décrivant le principe de la sécurité culturelle qui reflètent l'idée que la santé et le bien-être des peuples autochtones dépendent de la reconnaissance de leurs croyances et de leurs pratiques, et ces documents reconnaissent les inégalités entre les soins de santé, l'éducation, l'emploi et les interactions sociales. Consulter le livre de référence d'Anderson (2011), *Life Stages and Native Women: Memory, Teachings, and Story Medicine*, dans lequel les enseignements de quatorze femmes aînées de partout au Canada illustrent comment le savoir traditionnel peut être appliqué à la reconstruction des communautés d'aujourd'hui.

LES METIS AUJOURD'HUI

Selon Statistique Canada, en 2011, les Métis représentaient 32,3 % de la population autochtone³ totale (Statistics Canada, 2013)⁴. Si les populations qui se déclarent métis les plus importantes sont celles de l'Alberta (96 865), de l'Ontario (86 015) et de la Colombie-Britannique (69 475), les populations les plus importantes en fait de pourcentage de la population générale sont celles du Manitoba (78 830), de la Saskatchewan (52 450) et des Territoires du Nord-Ouest (2 750)⁵. La concentration dans ces provinces et ces territoires reflète les régions historiques où les premières communautés métisses ont émergé à la fin du 18^e siècle lorsque les mariages économiques et politiquement stratégiques entre les commerçants de fourrure et les femmes autochtones sont devenus monnaie courante. Par conséquent, cette partie du Canada est revendiquée comme étant la patrie métisse historique de la nation métisse⁶. Aujourd'hui, cependant, les Métis vivent principalement en milieu urbain et ils se sont répandus dans tout le pays, vivant souvent dans des villes situées en dehors de leur patrie originelle. Cette réalité contemporaine de dislocation de la patrie historique n'est pas surprenante, compte tenu de l'histoire du Canada qui a d'abord marginalisé et puis nié l'existence des Métis.

Selon les données du recensement de 2011, 46 325 Métis vivaient à Winnipeg, 31 780 à Edmonton, 18 485 à Vancouver, 17 040 à Calgary, 11 520 à Saskatoon, 9 980 à Toronto, 8 840 à Montréal, 8 225 à Regina, 7 900 à Prince Albert et 6 860 à Ottawa-Gatineau (Statistics Canada, 2013).

³ Le terme « Autochtones » fait référence à tous les peuples autochtones du Canada et à leurs descendants. La constitution canadienne reconnaît trois groupes distincts de peuples autochtones : les Premières Nations, les Métis et les Inuit.

⁴ Toutes les références bibliographiques citées dans ce rapport sont en anglais seulement.

⁵ Il y avait plus de Métis dans les Territoires du Nord-Ouest avant les revendications territoriales globales des Dénés et des Métis du Sahtu en 1993, mais avec la signature de cet accord, les signataires métis ont obtenu le statut d'Indiens et la population a considérablement évolué sur le plan de la catégorisation juridique. À partir de 2011, la population métisse des Territoires du Nord-Ouest était de 8 %, tandis qu'au Manitoba elle représentait 6,7 % de la population totale et 5,2 % en Saskatchewan (Statistics Canada, 2013). Lorsque Statistique Canada a commencé à recueillir des données sur les Autochtones en 1996, dans le cadre de son Enquête nationale auprès des ménages, l'organisme a systématiquement posé deux questions précises : si les personnes avaient une ascendance autochtone et s'ils possédaient une identité autochtone. Le but était de distinguer entre les personnes qui avaient au moins un ancêtre autochtone, mais qui ne pensaient pas qu'elles étaient elles-mêmes autochtones, et celles qui avaient non seulement une ascendance, mais dont l'identité était en harmonie avec cette ascendance.

⁶ Veuillez noter que, dans certains cas, le terme « nation » ne comporte pas de majuscule afin de désigner les groupes métis non politiquement définis et d'indiquer une distinction claire entre eux et l'entité politique qui représente la nation, ainsi que les cas spécifiques de manifestation, d'action, de mouvement ou d'organisation politiques. En outre, il est important de noter que de nombreuses personnes métisses n'adhèrent à aucune des politiques actuelles et, pour qu'elles se sentent incluses dans ce document, ce terme dans certains contextes n'a pas été utilisé.

Si l'expérience des Metis avec le colonialisme a été différente de celle des autres peuples autochtones, les résultats ont souvent été les mêmes; mauvaise santé, pauvreté et faible niveau de scolarité. Il y a une décennie, par exemple, seulement 13 % des Metis âgés de 25 à 56 ans avaient un diplôme d'études secondaires et seulement 9 % des Metis avaient obtenu un diplôme universitaire (Janz, Seto, & Turner, 2009). Le revenu médian annuel des Metis est d'environ 21 000 \$ soit 6 000 \$ de moins que ce que gagnent les Canadiens non autochtones (White, & Dyck, 2013). Cet écart entre les salaires et les résultats scolaires a eu une incidence directe sur la santé et sur le bien-être des familles metisses contemporaines.

Avec un avenir économique incertain, les familles metisses luttant pour joindre les deux bouts sont plus susceptibles d'éprouver des problèmes de santé chroniques comme le diabète, l'obésité, l'asthme et une espérance de vie globale plus faible. Une étude menée au Manitoba a conclu que l'espérance de vie des Metis de cette province était de cinq à six ans inférieurs à celle de la population générale et que les femmes metisses étaient deux fois plus susceptibles d'avoir le diabète que les non-autochtones tandis que les hommes metis avaient 1,6 plus de chance de développer la maladie (Martens et al., 2011). De plus, les Metis vivant avec le diabète sont confrontés à une série de comorbidités et ils sont presque trois fois plus susceptibles de développer des problèmes d'hypertension artérielle et de maladie cardiaque, et deux fois plus susceptibles de subir une perte de vision que les non-Autochtones atteints de la

maladie. Selon cette même étude, les données du recensement de 2006 indiquaient en outre que 54 % des Metis âgés de plus de 15 ans présentaient au moins une maladie chronique diagnostiquée, y compris l'arthrite ou les rhumatismes (21 %), l'hypertension (16 %), l'asthme (14 %), des problèmes d'estomac ou des ulcères intestinaux (12 %). Une étude plus récente sur les Metis de l'Ontario a conclu que 70 % des Metis adultes ne consomment pas la quantité quotidienne recommandée de légumes et de fruits, et que plus de la moitié des Metis adultes sont soit en surpoids ou obèses, ce qui représente des facteurs de risque pour tous ces types de conditions (Métis Nation of Ontario, 2012).

L'un des héritages du passé colonial du Canada est qu'il existe très peu de données exhaustives sur la compréhension de la santé et du bien-être des Metis. Il y a une absence de donnée longitudinale sur la santé des Metis et sur les données de recensement en raison de la façon dont le gouvernement fédéral a géré ses obligations fiduciaires envers les Indiens, les Metis et les Inuit, les trois peuples autochtones reconnus par la constitution au Canada (sec. 35, Constitution Act, 1982). Bien que le Canada ait assumé une responsabilité fiduciaire envers les « Indiens » (définis ainsi depuis 1876 dans le droit canadien en vertu de la *Loi sur les Indiens*) et ait accepté la même compétence législative pour les Inuit en raison d'une décision de la Cour suprême, *R v. Eskimo* en 1939 (qui a défini constitutionnellement le nom « Eskimo » comme celui d'« Indien »), il a systématiquement nié ces pouvoirs juridictionnels envers les Metis, déclarant que ce

peuple était sous la responsabilité des provinces (Macdougall, 2016)⁷. En raison de la responsabilité fiduciaire, l'administration des services aux Indiens et aux Inuit exigeait que le ministère des Affaires indiennes tienne à jour des statistiques sur ces populations, une exigence qui n'a jamais été respectée pour les Metis. Ce n'est qu'en 1996 que Statistique Canada a commencé à recueillir systématiquement des données sur les Metis et, depuis lors, a tenté du mieux possible de compiler des statistiques sur cette population.

En conséquence, il existe des lacunes importantes en matière d'information afin d'établir des données de base sur la santé, le revenu et l'éducation relativement aux Metis, ce qui a créé des obstacles pragmatiques d'ordre géographique et de compétences dans l'exécution de recherches et dans l'administration de services appropriés aux Metis (Evans et al., 2012). En conséquence, entre la fin des 19e siècle et la fin du 20e siècle, si nous connaissions certaines choses importantes sur les Metis, nous manquions de connaissances statistiques complètes afin de mener des recherches en santé, d'élaborer des programmes ou d'émettre une réponse catégorique sur la santé et le bien-être des Metis. Les quelques données contemporaines que nous possédons, combinées aux expériences vécues par les Metis, nous en apprennent néanmoins beaucoup non seulement sur leur existence actuelle, mais aussi sur l'expérience historique du colonialisme et du traumatisme intergénérationnel qui en est résulté.

⁷ Une responsabilité ou un devoir fiduciaire est un principe juridique selon lequel une personne, le fiduciaire, assume la responsabilité d'agir pour ou pour le compte d'autrui pour ses soins et son bien-être - dans ce cas, les Indiens inscrits et les Inuit.

La famille [pour nos personnes âgées] signifiait partager toutes choses : la richesse, les connaissances, le bonheur et la douleur. Cela voulait dire une fraternité, aimer et se soucier suffisamment les uns les autres pour être honnêtes, et à partir de cette honnêteté, de trouver la force pour changer les situations qui nous blessent.

Maria Campbell, 1973 (comme cité dans l'ouvrage de Campbell, 1981, p. 10).



SOCIÉTÉ ET CULTURE METISSES : UN SURVOL HISTORIQUE

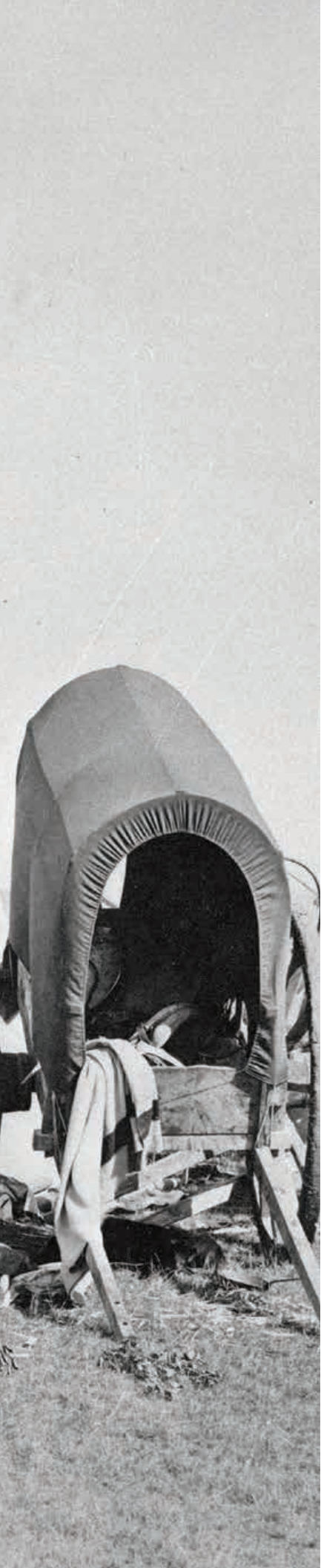


La nation metisse est née d'un contexte socioculturel unique centré sur des activités économiques particulières associées au commerce des fourrures, ce qui, en retour, a conduit au développement de son caractère politique distinct au début du 19^e siècle. Nés dans le commerce des fourrures, les Metis occupaient diverses professions et leur ascendance paternelle provenait des commerçants français, écossais et anglais, tandis que leur ascendance maternelle provenait principalement, mais pas exclusivement, des femmes Cries, Dénées, Saulteux, Anishinaabe et Assiniboine. Bien que la première génération soit née de parents blancs et amérindiens, les générations subséquentes de Metis se sont principalement mariées entre elles, formant des communautés distinctes. Ainsi, si les mariages de leurs ancêtres étaient mixtes, ceux des Metis ne l'étaient plus. En conséquence, bien que les Metis soient souvent caractérisés aujourd'hui comme un peuple intermédiaire, ils se voyaient et ils étaient considérés comme un peuple distinct par les autres peuples avec qui ils avaient des contacts.

Grâce à des réseaux de parenté étendus et à des expériences partagées, les Metis ont interagi avec le monde naturel et spirituel d'une manière qui reflétait leur vision du monde, ce qui incluait un profond sentiment partagé de responsabilité mutuelle les uns envers les autres. Pour cette raison, il était entendu que le bien-être et la santé personnels étaient étroitement liés au bien-être des autres ainsi qu'à la capacité d'élargir le plus possible les réseaux familiaux. Les gens qui étaient malades, pauvres ou laissés pour seuls étaient en fait des gens qui n'avaient pas de parenté. Dans cette structure sociale, si une personne devenait invalide ou inapte au travail, ou encore à s'occuper d'elle-même, elle pouvait compter sur l'aide de sa famille et de sa communauté.

La famille [pour nos personnes âgées] signifiait partager toutes choses : la richesse, les connaissances, le bonheur et la douleur. Cela voulait dire une fraternité, aimer et se soucier suffisamment les uns les autres pour être honnêtes, et à partir de cette honnêteté, de trouver la force pour changer les situations qui nous blessent. - Maria Campbell, 1973 (comme cité dans l'ouvrage de Campbell, 1981, p. 10).

Le terme cri pour cette manière d'être ou de vision du monde est *wahkootowin*, qui se définit simplement comme *toutes mes relations*, un concept commun à de nombreuses cultures indigènes. L'accent mis sur la famille élargie a été favorisé par la création de relations physiques et spirituelles entre les personnes (vivantes, ancestrales, à venir), la terre, le monde des esprits et les créatures avec lesquelles elles partagent l'espace physique. Les peuples ont ainsi appris que ce qu'ils étaient en tant qu'individus ne pouvait être compris que par leurs relations familiales, de qui, en retour, reflétaient





les relations avec la communauté, l'environnement, le monde sacré et les étrangers (Macdougall, 2006, 2010). Plus qu'un enseignement sur la façon de comprendre la famille, le concept wahkootowin a obligé les gens à se comporter de manière culturellement appropriée. En bref, on s'attendait à ce que les gens soient de bons parents en prenant soin les uns des autres. Cette compréhension du monde a assuré la santé et le bien-être des communautés en mettant l'accent sur le partage des responsabilités.

Quand les gens étaient malades, ils ne pouvaient pas travailler. Ils ne pouvaient pas gagner leur vie ni faire quoi que ce soit d'autre. Ils ne pouvaient se déplacer. Comme lorsque mon grand-père était malade. J'étais pris au piège, car j'essayais de travailler, mais je devais être à la maison pour le soigner. J'ai traversé une période difficile. Mes cousins se sont tous réunis pour couper du bois qu'ils ont ensuite vendu. Ils m'ont aidé à acheter la nourriture et les choses dont j'avais besoin. Nous l'avons fait l'un pour l'autre. Lorsque les choses ont commencé à s'améliorer pour moi, j'ai fait la même chose pour les autres. C'était le même scénario lorsqu'une personne mourait, les gens avaient besoin d'aide pour creuser la tombe ou pour trouver de la nourriture. Je me rendais au village pour acheter des choses et j'apportais mon aide de toutes les façons possible. Tous faisaient la même chose. - Joe Venne (comme cité dans l'ouvrage de Zeilig & Zeilig, 1987, p. 51).

Dans ce système de croyances et de valeurs, les pratiques spirituelles des Metis varient (et le font encore).

Bien que les Metis aient souvent été associés au catholicisme, il convient de noter que les deux formes de spiritualité, tant européenne que celle des Premières Nations, font partie de la culture métisse. Si le concept wahkootowin guide les comportements des gens, une forme de catholicisme populaire a émergé et a été promulguée par l'utilisation des sacrements qui marquent le cycle de la vie. En l'absence de clergé, les Metis baptisaient leurs propres enfants, célébraient les mariages de la communauté, enterraient leurs morts et célébraient des cérémonies de prières. Après l'arrivée des prêtres, les Metis ont cherché des possibilités d'éducation pour leurs enfants dans les écoles gérées par les églises. Dès 1820, certains enfants metis ont fréquenté les écoles et les pensionnats de Red River (maintenant Winnipeg). Plus à l'ouest et au nord, en 1846, la communauté metisse d'Île-à-la-Crosse (Saskatchewan) a accueilli le premier pensionnat catholique en dehors du Manitoba. Ces premières écoles étaient entièrement exploitées et financées par les ordres religieux. Même si les parents metis souhaitaient que leurs enfants fréquentent l'école, ils n'étaient pas préparés au système de pensionnats créé par le gouvernement fédéral dans la seconde moitié du 19^e siècle. Ces écoles, financées par le gouvernement fédéral et gérées par les églises, ont contribué à faire

avancer le programme colonial du Canada en assimilant les enfants autochtones et en les éloignant de leur famille et de leur culture⁸.

Il n'y a plus de peuples oubliés au pays... Qu'est-ce qui les empêche de devenir des exclus et des menaces pour la société s'ils ne sont pas emmenés dans les écoles indiennes, les écoles établies et maintenues, non pas dans le seul but de remplir les conditions des traités indiens, mais dans l'intérêt du Commonwealth. - Affaires indiennes, 1911 (comme cité dans l'ouvrage de Chartrand, Logan, & Daniels, 2006, p. 48).

Les Metis célébraient également certaines fêtes religieuses annuelles telles que Noël et Pâques, et de nombreuses personnes ont pris part à des pèlerinages annuels vers des endroits comme le lac Sainte - Anne (Alberta) ou le lac Saint-Laurent (Saskatchewan). Pour des étrangers, de tels pèlerinages peuvent paraître chrétiens, mais leur signification est

enracinée dans les croyances et les traditions spirituelles autochtones. Par exemple, le lac Sainte-Anne était appelé Manito Sakhahigan (Spirit Lake) en cri en raison des puissantes propriétés curatives de son eau. De nos jours, certains Metis appartiennent à différentes dénominations chrétiennes, d'autres assistent à des cérémonies traditionnelles, tandis que d'autres encore font les deux. Pourtant, les pratiques spirituelles des Metis sont continuellement remises en question par ceux qui ne peuvent comprendre le syncrétisme avec la nature de leur mode de vie⁹. Ce sont pourtant ces idées sur l'être et sur l'appartenance qui nourrissent les individus au sein de relations familiales largement définies.



⁸ Nous ne savons pas combien d'enfants metis ont fréquenté les pensionnats puisque, tout comme pour les statistiques sur la santé, le gouvernement fédéral n'a pas tenu de dossiers sur ces élèves, mais aussi parce que les dossiers ont été détruits. Cependant, nous avons beaucoup de témoignages oraux d'anciens élèves metis du 20^e siècle. Ils ont subi les mêmes niveaux d'aliénation et de perte culturelle, partageant les mêmes histoires de mauvais traitements que ceux subis par les membres des Premières Nations.

⁹ Aujourd'hui, les gens marchent pendant des kilomètres dans un silence contemplatif au sanctuaire de Sainte-Anne au lac Sainte-Anne où ils campent pendant des jours pour assister à la messe, participer aux cérémonies du lever du soleil, prier aux stations de la croix et se plonger dans les eaux magiques du lac.

FONDEMENTS DE LA SOVERAINETÉ, DE L'AUTODÉTERMINATION ET DE LA GOUVERNANCE METISSES



Les pensées politiques indépendantes et les structures de gouvernance metisses se sont développées au début du 19^e siècle, alors que les familles préconisaient d'abord le commerce des fourrures et plus tard l'opposition à l'État colonial. Entre 1850 et 1885, les Metis étaient préoccupés par l'État national émergent, car les communautés metisses exigeaient la reconnaissance de leurs droits en tant que peuple autochtone capable d'autodétermination. L'une des premières fois où les Metis ont affirmé leurs droits est survenue lors des négociations pour les Traités Robinson-Huron et Robinson-Supérieur (1850), qui ont été précipités par l'incident de Mica Bay en 1849, lorsque des Metis et des Anishinaabe ont attaqué une mine installée sur leur territoire qui perturbait leur mode de vie. Le Canada a riposté en envoyant d'abord une force militaire, puis des agents pour obtenir l'abolition des droits ancestraux.

Les relations entre les Indiens et les Metis ont longtemps été cordiales et lors de la négociation de ces traités initiaux, comme dans celle des traités subséquents, les revendications de reconnaissance des Metis ont été réalisées par les Indiens. - William Robinson, 1850 (comme cité dans l'ouvrage de Morris, 1880, p. 19).

En outre, le Canada a commencé à distinguer les « types » de peuples autochtones en les définissant comme des populations racialisées qui s'étaient structurées selon des réseaux de parenté. Ainsi, en 1850, des représentants du Canada ont refusé de négocier avec les Metis en déclarant qu'ils ne traiteraient qu'avec les Indiens parce que les Metis étaient trop « blancs » (et donc trop civilisés) pour être autochtones. Pour les Metis, le récit canadien de l'authenticité autochtone, de plus en plus reflétée dans les cadres juridiques et politiques, annonçait la lutte unique qu'ils auraient à mener au sein du régime colonial.

La Confédération canadienne en 1867 a fait l'acquisition et la consolidation des terres afin de faciliter le développement économique et d'arriver à un règlement. En conséquence, les terres autochtones ont été arpentées et

transformées en espaces coloniaux où la capacité pour les peuples autochtones de poursuivre leurs économies traditionnelles était de plus en plus restreinte et réglementée. Les Métis ont réagi de diverses façons, ils ont exigé des traités, rédigé des pétitions décrivant leurs doléances et formé des gouvernements qui contestaient l'autorité de la souveraineté canadienne. La forme la plus articulée de l'activisme politique est venue de la colonie de la rivière Rouge à la fin des années 1860. La Résistance de la rivière Rouge a été une réponse directe au Canada qui négociait avec la Compagnie de la Baie d'Hudson pour acheter ses territoires commerciaux sans tenir compte des droits des Autochtones.

La Résistance de 1869 et 1870 a mené à la création de la province du Manitoba en vertu de la *Loi sur le Manitoba* (1870), document tiré d'une liste de revendications élaborée par le conseil provisoire des Métis à Red River. La loi a confirmé les droits ancestraux des Métis en accordant « aux enfants des Métis » 1,4 million d'acres de terres et en leur assurant la propriété des terres déjà occupées. Cependant, la concession de terres n'a pas été effectuée et les anciens avoirs fonciers du Manitoba ont été rejetés en raison des retards des gouvernements. Dans l'ensemble, les Métis du Manitoba se sont donc retrouvés sans terre. Entre 1870 et 1885, les Métis ont été marginalisés dans la province qu'ils ont fondée, forcés de voir les nouveaux immigrants obtenir leurs terres. On estime que près des deux tiers de la population métisse ont quitté le Manitoba au cours de ces quinze années, certains rejoignant des parents vivant plus à l'ouest et au nord, et d'autres créant de nouvelles communautés (Mailhot & Sprague, 1985).

De plus, à l'instar de l'incident de la baie de Mica, la résistance de 1869-1870 a incité le Canada à négocier des traités. Ainsi, entre 1871 et 1930, onze traités ont été négociés, dont le Traité no 3 (1873). Ce traité pour la région du lac des Bois (maintenant le nord-ouest de l'Ontario), comme les traités de Robinson, comprenait à l'origine l'adhésion des Métis sous le traité no 3 qui promettait aux Métis deux réserves et toutes les autres promesses de traité accordé aux Anishinaabe. Deux ans plus tard, le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement que les Métis ne pouvaient pas être signataires des traités et il a annulé leur adhésion (voir l'ouvrage de Lytwyn, 2012).

Vers la fin du 20^e siècle, les Métis sont devenus de plus en plus marginalisés au Canada, sur les plans socioéconomique et juridique, puisque leurs terres ont été colonisées par le peuple blanc. Leur situation au sein de l'État canadien naissant était précaire, alors même que leur existence en tant que peuple était menacée. En 1885, les Métis de la rivière Saskatchewan Sud se sont organisés pour protéger leur mode de vie en créant un gouvernement provisoire pour agir en leur nom et défendre leurs intérêts. Le Canada a déployé une force militaire pour répondre à cette menace. Après leur défaite à la Bataille de Batoche en mai 1885, les Métis devinrent de plus en plus marginalisés sur leurs propres terres.

Baie de Mica Bay, rivière Rouge, Batoche - chacun de ces incidents est survenu après l'invasion des terres métisses, lorsque leur mode de vie était menacé. En outre, cumulativement, ces événements ont conduit à la dislocation complète

des terres des Métis. Entre 1885 et 1921, le certificat des Métis a été alloué afin d'abolir les « le titre de métis (sang-mêlé) pour atterrir ». Contrairement à un traité négocié entre nations, le certificat des Métis attribuait une petite parcelle de terre à un individu en échange de ses titres de propriété autochtones. Les demandeurs qui ont obtenu un certificat des Métis ne pouvaient que l'échanger contre des terres arpentées et concédées. Les Métis qui ont fait une demande de certificat sont donc devenus des homesteaders comme les milliers d'immigrants des prairies de l'ouest et, en tant que tels, ils devaient satisfaire aux exigences minimales des homesteaders qui consistaient à entretenir et à cultiver les terres, à construire des bâtiments et des clôtures, et à payer des impôts. Pour beaucoup de personnes, le manque de connaissances ou d'intérêt pour l'agriculture signifiait souvent l'incapacité de réunir le capital financier nécessaire au paiement d'impôts et à la construction d'infrastructures agricoles. De nombreux Métis, en particulier ceux du Nord, ont vendu leurs certificats à des spéculateurs fonciers plutôt que de s'occuper d'une terre située dans un territoire inconnu. Au tournant du siècle, les Métis luttèrent pour maintenir leurs structures communautaires traditionnelles alors que le régime colonial du Canada cherchait délibérément à les restreindre et à les marginaliser. Cela ne leur a pas seulement enlevé leurs terres, mais aussi leur sentiment de sécurité et de bien-être, ce qui, en retour, a entraîné leur marginalisation sociale et économique.



LES STÉRÉOTYPES JURIDIQUES ET CULTURELS DE L'AUTHENTICITÉ AUTOCHTONE

Vers le milieu du 19^{esi}ècle, les Eurocanadiens ont commencé à développer une profonde animosité à l'égard des Metis qui continue d'influencer leur perception actuelle, ainsi que la santé et le bien-être général des Metis. Dans les programmes scolaires, les Metis sont encore souvent décrits comme des rebelles en raison de leurs tentatives de se protéger et comme un peuple issu du métissage¹⁰ avec les blancs. Cela a eu des conséquences négatives sur la santé des personnes et des communautés métisses qui luttent contre un racisme systémique et institutionnel.

L'une des barrières les plus importantes pour les Metis a été la racialisation canadienne envers le peuple *metis* basée sur des notions eurocentriques qui promeuvent l'authenticité ou la pureté raciale.

Le Canada est bâti sur une série de principes juridiques qui définissent qui est (ou qui n'est pas) autochtone. Cela témoigne d'une préoccupation de pureté raciale qui elle seule peut déterminer si une personne est d'origine autochtone ou non.

S'ils sont Indiens, ils font partie de la tribu; s'ils sont Metis, ils sont blancs. - Sir John A. Macdonald, 1885.

Parce que les Canadiens considèrent généralement les Metis comme des sangs mêlés, des individus avec un mélange de sang blanc (principalement francophone) et indien, ils peuvent ignorer le fait que les Metis sont un peuple autochtone. Il existe une logique évidente à la croyance que les Metis sont des sangs mêlés, car le mot *metis* lui-même signifie *mélangé*. Cependant,

cette définition qui s'applique à la nation metisse est tout simplement un mythe historique qui ignore leur personnalité et qui favorise le stéréotype selon lequel toute personne ayant du sang indien est metisse et, par conséquent, autochtone.

... Je dis que je suis Métis comme s'il s'agissait d'une excuse et il me dit « mmh », comme s'il me pardonnait, comme s'il avait un grand cœur et que le mien était en train de pomper du sang dilué et son discours sincère. Mais maintenant, il semble léger lorsqu'il marche dans la pièce, jusqu'à ce qu'il m'accorde un regard qui semble dire « je suis le cuir et toi tu es le naughahyde (imitation du cuir) ». - Marilyn Dumont (2015, p. 77).

¹⁰ Le terme *métissage* réfère au croisement et aux relations sexuelles « entre générations » de personnes considérées comme appartenant à des races différentes. Dans certains pays, comme aux États-Unis, il existait des lois contre le métissage qui criminalisaient les relations interraciales. Ce terme est tombé en désuétude à la fin du 20^e siècle.



LES PEUPLES OUBLIÉS

Depuis le milieu du 20^e siècle, les Métis ont été un peuple oublié, en partie car les Canadiens ignoraient leur existence, mais aussi parce qu'ils ont fait partie d'une dispute de compétences entre les gouvernements fédéraux et provinciaux. Chacun d'eux niant ses devoirs d'offrir au peuple métis des services de santé et d'éducation, et des programmes de réduction de la pauvreté. Par conséquent, les Métis ont lutté pour maintenir le concept de *wahkootowin* dans un environnement qui attaquait l'authenticité de leur indigénité et qui restreignait leur capacité à accéder aux ressources et aux terres ancestrales. Les résultats directs ont été la séparation des familles d'abord par la diaspora et la dislocation, puis par l'adoption de politiques agressives d'assimilation qui avait pour but de démanteler la famille métisse traditionnelle. Au 20^e siècle, lorsque des chercheurs modernes ont commencé à les étudier, au moins deux générations de Métis avaient déjà souffert des politiques coloniales qui ont favorisé leur marginalisation sociale, politique et économique.

Le grand objectif de notre mesure législative a été de supprimer le système tribal et d'assimiler le peuple indien à tous égards. - John A. Macdonald, 1887 (comme cité dans l'ouvrage de Dickason, 1997 p. 230).

Les étrangers ont vu la confiance des Métis envers les relations familiales et interfamiliales comme une forme de communalisme qui favorisait des comportements contribuant à leur pauvreté collective, à leur manque d'éducation et à leur mauvaise santé (Giraud, 1986). Cette évaluation très majoritairement négative de la famille et de la société métisses reflète la conviction généralisée que les peuples autochtones doivent être sauvés de leurs déficiences culturelles, ce qui justifie les politiques d'assimilation de l'État. Des projets sociologiques visant à « réhabiliter » les Métis rebelles et culturellement défaillants ont d'abord été promus à la fin du 19^e siècle par des membres du clergé qui cherchaient le soutien des fonctionnaires de l'État alors qu'ils créaient des colonies. En 1895,

l'Église catholique a demandé au gouvernement fédéral de l'aider à créer une colonie agricole métisse à Saint-Paul, dans le centre de l'Alberta. Cette colonie sera la première d'une série d'enclaves catholiques francophones dans l'Ouest canadien. Les résidents y seraient assimilés par l'endoctrinement chrétien et par l'adoption d'activités agricoles définies. Pour ce faire, des écoles industrielles qui enseignaient aux enfants à devenir ouvriers et domestiques deviendraient la pierre angulaire de l'assimilation métisse.

En dépit de l'intention de l'Église, les familles métisses de Saint-Paul-des-Métis ont résisté à cette forme d'ingénierie sociale. Si elles étaient prêtes à cultiver la terre, elles ont refusé de se soumettre à cette vision du monde transformée par les manipulations du clergé (Huel, 1996; McLean, 1987). Acceptant de moins en moins l'interférence de l'Église dans leur vie, les Métis accusèrent en 1900 le clergé de détourner des fonds de la colonie agricole vers d'autres projets d'évangélisation. L'Église



et le gouvernement accusèrent inversement les Metis de ne pas s'être assimilés, prétendant qu'ils étaient « racialement incapables » de s'adapter à un mode de vie agricole (Huel, 1996; McLean, 1987)¹¹. Pourtant, à Saint-Paul-des-Métis et ailleurs, les Metis ont réussi à s'adapter à l'agriculture, même s'ils refusaient fondamentalement de changer leur identité en se faisant. Cette expérience, qui s'est répétée à l'échelle de l'Ouest canadien, a été déclaré un échec moins de dix ans plus tard et c'est alors que des colons canadiens-français ont été recrutés afin d'occuper les terres des Metis.

Les tentatives délibérées de l'État, souvent aidées par le clergé, de déloger les Metis des terres sur lesquelles ils vivaient et travaillaient se sont produites de façon constante tout au long du début du 20e siècle. Dans les années 1920 et 1930, la majorité des Metis étaient pauvres et vivaient dans des villages isolés ou

aux abords des villes, notamment Winnipeg, Saskatoon et Edmonton. À l'échelle de leur patrie historique, plusieurs types de communautés ont émergé, formant ainsi les différents contextes sociologiques dans lesquels les Metis ont vécu aux cours des 20es et 21es siècles. Certaines de ces communautés étaient accessibles par la route, tandis que d'autres ne l'étaient pas; de vieux villages sont devenus des municipalités comme île à-la-Crosse et Lac La Biche; de nouvelles communautés situées en périphérie des réserves ou des communautés blanches; des villages constitués principalement de populations metisses et d'autres, mixtes; des communautés du Nord et du Sud; des communautés qui vivaient de l'agriculture et de la main-d'œuvre; des communautés qui chassaient, pêchaient et trappaient; et des lieux entièrement urbanisés (McLean, 1987). Il existe donc aujourd'hui un large éventail de communautés

metisses « traditionnelles ». Cependant, elles partagent toutes la même dépendance durable sur les relations familiales élargies, même si leurs possibilités économiques sont devenues de plus en plus limitées. Pour les Metis, leur bien-être et leur sécurité culturelle ont toujours été enracinés dans leurs structures familiales et ancrés dans leur lien avec les terres qu'ils ne possédaient malheureusement plus.

Tout au long des années 1930 et 1940, la détermination de l'État - en Alberta et en Saskatchewan - à résoudre la question des Metis s'est intensifiée. Leur situation était alors considérée comme une crise de santé publique et une véritable menace physique pour le bien-être des colons. À l'époque, il n'existait pas de système d'aide sociale pour aider les personnes défavorisées à surmonter la pauvreté (Barron, 1997). En Saskatchewan, en 1942, le cas d'un garçon metis de 13 ans pris en

¹¹ Saint-Paul-des-Métis a conservé ce nom jusqu'au milieu des années 1930, bien que sa transformation en colonie agricole canadienne-française ait eu lieu près de deux décennies plus tôt.

flagrant délit à voler de la nourriture a mis en lumière ces problèmes. Les autorités ont découvert que sa communauté de Crescent Lake, composée de manœuvres itinérantes, squattait des terres de la Couronne et vivait dans des cabanes de fortune ou des tentes. Mal vêtus et mal nourris, bon nombre des adultes ont eu besoin de traitement médical contre le trachome, la tuberculose et d'autres maladies transmissibles. Même si le service de santé publique de la Saskatchewan était tenu d'agir, celui-ci n'avait aucune solution immédiate et il n'était pas prêt à se mobiliser contre le sentiment général anti-métis qui prévalait dans la province. Par exemple, les parents non autochtones refusaient de permettre aux enfants métis, qui pourraient être porteurs de maladies transmissibles, de fréquenter les écoles locales par crainte que leurs propres enfants ne soient mis en danger (Barron, 1997).

Cette génération de mon peuple était complètement abattue. Leurs pères n'avaient pu réaliser leur rêve lors de la Rébellion. Ils avaient échoué en tant qu'agriculteurs et il ne leur restait plus rien. Leur mode de vie faisait partie du passé canadien et ils ne trouvaient aucun endroit où vivre, car ils croyaient qu'ils n'avaient plus rien à offrir. Ils étaient honteux et ils avaient perdu leur fierté, ainsi que la force nécessaire pour vivre chaque jour. J'ai terriblement mal lorsque je pense à ces gens. - Maria Campbell (1973, p. 8)

À la fin des années 1940, en réponse à de nombreuses histoires comme celle-là, le gouvernement de la Saskatchewan a mis au point un programme de réforme sociale des

colonies agricoles afin d'alléger la pauvreté des Métis et la mauvaise santé qui en découlait. Deux fermes expérimentales ont été créées, l'une à Green Lake dans le Nord et l'autre à Lebret, dans le Sud. Les Métis des collectivités du sud de la Saskatchewan ont été encouragés à s'installer dans la colonie agricole de Green Lake, où 40 acres de lots avaient été alloués à 125 familles pour une période de 99 ans, soit beaucoup moins que les 160 acres jugés suffisants pour établir une ferme rentable. En 1949, les familles métisses vivant dans la communauté de Chicago Line (ou Little Chicago), juste à l'extérieur de Lestock, ont été placées dans des wagons de bétail (avec leurs chevaux et leurs chariots) et envoyées vers le nord. Les habitants de Chicago Line vivaient sur des terres marginales couvertes de broussailles épaisses, de marécages et de muskeg, et ils avaient des emplois saisonniers et mal payés. Leur choix de quitter Little Chicago reflétait le désespoir économique et non le désir de quitter leur domicile. À mesure que leur train s'éloignait, ils voyaient leurs maisons brûler derrière eux. Ce genre d'événement s'est répété dans tout l'Ouest canadien tout au long des années 1940 à 1960, et il n'a cessé que lorsqu'il est devenu clair que ce programme de réhabilitation était un échec. Ces attaques incessantes envers le mode de vie des Métis qui se sont déroulées à la fin du 20^e siècle ont été émotionnellement débilantes pour les familles métisses, mais elles reflétaient néanmoins les croyances eurocentriques qui prévalaient au sujet du progrès social et de la hiérarchie raciale naturelle.

Ils nous ont embarqués dans ces charrettes et nous avons vu la fumée s'échapper de nos maisons. C'était Chicago, ils brûlaient Chicago. De très belles maisons se trouvaient là. Nous n'avions pas encore quitté Lestock que nous avons vu cet immense nuage de fumée. C'étaient toutes les maisons qui brûlaient. Maintenant, qui diable a été payé pour faire ça. Je crois que c'était la municipalité. - Henry Pelletier (cité de McLean, 1987, pp. 260-61).

Dix ans plus tôt, en réponse à des histoires similaires, le gouvernement de l'Alberta avait créé la Commission Ewing afin d'étudier la situation des Métis. Lorsque le rapport a été déposé en 1936, la Commission a déterminé que la pauvreté des Métis et leur mauvaise santé résultaient directement de la privation de leurs terres, ce qui les empêchait de rivaliser avec les colons blancs pour les ressources. Par conséquent, conclut le rapport, la province avait la responsabilité morale de réduire la pauvreté (ce qui améliorerait la santé générale) dans les communautés métisses en leur allouant des terres. Cela exigeait de déterminer qui étaient les Métis, l'Alberta a donc élaboré une définition qui les classait comme des Indiens non compris dans les traités « vivant la vie de sangs mêlés », ce qui insinuait la pauvreté. (Ens & Sawchuck, 2016, p. 271). Ainsi, les conditions pour être Métis ont été soulignées par une combinaison d'indicateurs raciaux et économiques, alors que les structures de nationalité et de culture métisses ont été ignorées. La recommandation de la Commission s'est concrétisée en 1938, lorsque douze établissements métis ont été créés dans le nord et le centre de

l'Alberta, s'étendant sur 1,25 million d'acres de terres de la Couronne. Ce faisant, la province ne reconnaissait pas pour autant les droits des Métis à la terre ou à l'autonomie gouvernementale; ces concessions étaient un programme de réforme sociale administré par la Direction de la réadaptation des Métis du ministère des Services sociaux. Cependant, même si quatre de ces colonies ont été désaffectées moins de dix ans plus tard, les huit autres constituent aujourd'hui la seule terre métisse protégée par la constitution au Canada.

Cette préoccupation de l'État à l'égard de la réforme sociale ou de la réhabilitation, au lieu de l'autonomie gouvernementale ou des droits des Autochtones, a permis à ses agents de miner la culture traditionnelle des Métis définie par les liens familiaux. Au début du 20^e siècle, les enfants autochtones étaient fréquemment retirés de leur foyer par des agents de l'État et confiés aux soins des ordres religieux qui géraient les pensionnats (Métis Nation of Alberta, 2004). Le fait d'être séparé de leur famille et de leurs traditions a entraîné chez les nombreux survivants des pensionnats un profond sentiment de perte qui a nui à leur santé physique, émotionnelle, spirituelle et mentale

(Allan & Smylie, 2015). Aujourd'hui, ce sentiment est aggravé par le refus de l'État de reconnaître qu'ils ont été des élèves de ces établissements¹². Dans les années 1950 et 1960, avec la fermeture de plusieurs de ces établissements administrés par les églises et la création du système canadien d'aide sociale, les travailleurs sociaux des provinces se sont emparés des enfants métis afin qu'ils soient placés en famille d'accueil ou adoptés par des familles vivant à l'extérieur de leur communauté. Cette ère, connue sous le nom de « l'ère des voitures noires » ou de rafle des années 1960, a remplacé une forme de prise en charge des enfants par l'État par une autre. En outre, la prise en charge des enfants par l'État se poursuit aujourd'hui et on estime que trois fois plus d'enfants autochtones sont actuellement pris en charge par l'État comparativement au nombre de ceux qui ont fréquenté les pensionnats. Les attaques contre la famille autochtone sont enracinées dans la croyance coloniale selon laquelle la structure de la famille autochtone était culturellement déficiente, insalubre et socioéconomiquement

dommageable pour tous, mais surtout pour les enfants. De nos jours, la justification de telles appréhensions est décrite comme étant « dans l'intérêt fondamental de l'enfant », mais l'idéologie sous-jacente n'a pas beaucoup changé depuis l'ère des pensionnats.

Au début du 20^e siècle, les Métis avaient été dépossédés de leur terre et les familles luttèrent pour demeurer unies et pour entretenir les réseaux sociaux qui les avaient maintenus en santé pendant des générations. En dépit de l'éventail d'obstacles dus à la colonisation, les communautés métisses ont démontré une résilience profonde en continuant d'affirmer leur indépendance sociale, culturelle, économique et politique¹³. Ces changements non sollicités ont agi à titre de motivateur des mouvements de résistance actuels des Métis en vue de protéger leurs droits et d'assurer leur santé et leur bien-être.

¹² Les Métis ont été laissés à l'écart des excuses officielles faites aux anciens élèves des pensionnats et, de façon significative, l'école d'Île-à-la-Crosse a été officiellement déclarée par le gouvernement conservateur comme n'étant pas un « véritable » pensionnat, car elle était financée par l'Église catholique plutôt que par le gouvernement fédéral. Selon le gouvernement conservateur, l'école d'Île-à-la-Crosse a plutôt été désignée comme une « pension », ce qui a eu pour effet d'empêcher les anciens élèves de déposer des demandes d'indemnisation. Inversement, l'école de Beauval en Saskatchewan, à une demi-heure au sud d'Île-à-la-Crosse, était selon ce même gouvernement un pensionnat et ses anciens élèves ont obtenu une compensation pour leurs douleurs et leurs souffrances. La décision du gouvernement fédéral a porté un dur coup à tous les anciens élèves du Nord. En 2015, le gouvernement libéral de Justin Trudeau a accepté de revoir la décision du gouvernement précédent. Il est trop tôt pour dire quel sera le résultat ; cependant, le vieux bâtiment scolaire de l'Île-à-la-Crosse sera démoli en 2017.

¹³ L'idée que les Métis étaient des peuples indépendants a été bien articulée dans la littérature historique canadienne et américaine. Voir, par exemple, Devine (2004), *The people who own themselves: Aboriginal ethnogenesis in a Canadian family, 1600–1900*; Payment (1990), *The free people - Otipemisiwak*; Batoche, Saskatchewan, 1870–1930; Macdougall (2010), *One of the family: Métis culture in nineteenth century northwestern Saskatchewan*; Foster (1994, 2001), « Wintering, the outsider adult male and the ethnogenesis of the Western Plains Métis »; Ens (1996), *Homeland to hinterland: The changing worlds of the Red River Métis in the nineteenth century*; et Foster (1986), « The Plains Métis ».



*Mon peuple a toujours été très politisé...
Ils ont parlé d'une meilleure éducation, d'un
meilleur mode de vie, mais surtout des terres
de notre peuple*

Maria Campbell, 1973, p. 72

LA NATION MÉTISSE CONTEMPORAINE



Mon peuple a toujours été très politisé... Ils ont parlé d'une meilleure éducation, d'un meilleur mode de vie, mais surtout des terres de notre peuple. - Maria Campbell (1973, p. 72).

Les Métis n'ont pas été réduits au silence alors que les politiques et les lois coloniales les marginalisaient. Malgré leur défaite en 1885, les Métis ont préparé de nouvelles générations de dirigeants politiques et ils ont créé des organisations qui les représentent à tous les paliers de gouvernement. En 1887, l'Union nationale Métis Saint-Joseph du Manitoba (UNMSJM) a été fondée à St-Vital (qui fait maintenant partie de Winnipeg) pour défendre les droits des Métis (Payment, 2009; Weinstein, 2007). À peu près au même moment, les gens de Saint-Paul des Métis étaient politiquement actifs, mettant sur pied un programme axé sur les droits. Cependant, c'est la Grande Dépression qui a déclenché le mouvement moderne des droits des Métis, d'abord en Alberta, puis dans le reste de leurs terres ancestrales. Cet activisme politique est devenu le point de mire des familles privées de droits, disloquées et marginalisées qui cherchaient à améliorer les conditions de vie de leurs communautés en défendant leurs droits, mais qui revendiquaient aussi les mêmes services sociaux de base offerts aux autres Canadiens. Sans surprise, la manière dont a évolué l'activisme politique des Métis du 20^e siècle est fondée sur les liens familiaux et interpersonnels, tout en rejetant simultanément les catégories racialisées d'indigénéité du Canada. Par conséquent, les Métis et les Indiens non inscrits ont travaillé ensemble afin de construire le mouvement moderne des droits des Métis et, en même temps, de guérir les ruptures familiales.

Au début du 20^e siècle, l'activisme politique en Alberta, par exemple, était dirigé par Joseph Dion, Malcolm Norris, James Brady et Pete Tompkins, fondateurs de l'Association des Métis d'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest. Tompkins a grandi à Saint-Paul des Métis, Brady et Norris étaient à la fois métis et marxistes impliqués dans le mouvement ouvrier en plein essor et Dion était un Indien émancipé et un enseignant dans la réserve. Leurs antécédents culturels et leurs idéologies politiques reflétaient une structure qui en est venue à dominer les organisations politiques autochtones au début du 20^e siècle — des Métis et des Indiens non inscrits travaillant ensemble pour provoquer des changements et pour regagner leurs terres en mettant en avant les besoins des membres les plus pauvres de leur communauté. À l'avant-plan de ce mouvement, il y avait une reconnaissance claire des relations de parenté historiques entre les Premières Nations (Indiens inscrits et non-inscrits) et les Métis.

Notre premier objectif... est de veiller à ce que des dispositions adéquates soient prises pour nos familles sans abris et sans ressources [...] de veiller à ce que des dispositions appropriées soient prises pour l'éducation de nos enfants [et] de fournir également un meilleur système d'assistance médicale. - L'Association des Métis d'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, 1932 (tel que cité dans l'ouvrage de Dobbin, 1981, p. 63)

Comme en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, les Métis se sont organisés politiquement dans les années 1930. En Saskatchewan, la Société des Métis de la Saskatchewan a été créée et, dans les années 1960, elle est devenue l'Association des Métis et des Indiens non inscrits. Dans le nord du Manitoba, les Métis

ont créé l'Association des Métis du Nord afin de représenter une série de communautés métisses du Nord, toutes axées sur l'obtention des titres de leurs propriétés (ce qui ne s'est jamais produit). Il y a maintenant 30 ans que ces organisations et ces activités politiques ont vu le jour en Ontario et en Colombie-Britannique. L'Association des Métis et des Indiens non-inscrits de l'Ontario (OMNSIA) et l'Association des Métis du lac Nipigon se forment avec l'Association des Indiens non-inscrits de la Colombie-Britannique.

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, les peuples autochtones de tout le pays remettent en question les lois, les politiques et les attitudes coloniales en se réaffirmant culturellement et politiquement. Cette ère d'activisme a permis

aux Métis et aux Indiens non-inscrits de créer des programmes de formation pour les enseignants, de développer leurs capacités en tant que travailleurs des tribunaux et qu'intervenants en toxicomanie, de créer des Centres d'amitié avec d'autres Autochtones vivant en milieu urbain et de construire des coopératives d'habitation avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'acheter des maisons et des immeubles pour les louer à leur propre peuple. Tous ces programmes ont été conçus afin d'aider les gens à guérir en reconnectant les familles après des générations de blessures causées par l'angoisse de la colonisation. Parallèlement, ces organisations politiques provinciales se sont unies à l'échelle nationale pour créer le Conseil national des autochtones du Canada (CNAC) afin de faire



© Crédit : Anna Uliana 2014. Autorisation de reproduction fournie par Jaime Koebel, « Prairie Fire danseurs Métis ».



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 97491638, « Barbe à papa d'érable ».

pression sur le gouvernement fédéral pour que soient reconnus les droits distincts et inhérents des peuples autochtones oubliés du Canada. En dépit de leurs années de travail commun, dans les années 1970-1980, les Métis et les Indiens non inscrits ont élaboré des programmes distincts afin de rétablir leur bien-être. Les premiers cherchaient à obtenir le statut d'Indien tandis que les plus derniers continuaient d'élaborer un programme fondé sur leur identité et leur histoire distinctes, estimant que leur objectif d'autodétermination reposait sur leur authenticité et que c'était la seule façon de maintenir leur santé et leur bien-être.

Grâce à ces efforts, les Métis ont été finalement reconnus à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui

identifie les trois peuples autochtones du Canada et qui affirme leurs droits ancestraux issus des traités existants. L'inclusion dans la Loi constitutionnelle a affirmé la place des Métis au Canada en tant que peuple autochtone distinct avec des droits qu'ils savaient avoir toujours possédés. Moins d'un an après cette victoire politique et l'adoption subséquente du projet de loi C-31 qui a rétabli le statut d'Indien de milliers de femmes et de leurs enfants, les organisations métisses et non-inscrites se sont formellement dissoutes. Le Ralliement national des Métis (RNM) a vu le jour et le CNAC a été rebaptisé Congrès des Peuples Autochtones, revendiquant les droits des populations vivant hors réserve. Les Métis sont maintenant représentés au niveau fédéral par la RNM, qui représente cinq

organismes provinciaux issus du peuple Métis : Métis Nation British Columbia, Métis Nation of Alberta, Métis Nation of Saskatchewan, Manitoba Métis Federation Inc. et Métis Nation of Ontario. Ensemble, ces organismes créent des programmes politiques fondés sur les droits et axés sur les revendications territoriales, les droits de chasse et de pêche, et l'autodétermination auprès des tribunaux, plusieurs causes s'étant rendues jusqu'en Cour suprême du Canada. Ce sont aussi ces organismes politiques qui prônent l'élaboration de programmes de santé et de mieux-être propres aux Métis tout en renforçant les capacités de recherche en collaborant avec des spécialistes de la santé et de l'éducation.



À l'aube du 21^e siècle, les Métis ont retrouvé l'espoir en un avenir meilleur. Ce sentiment a été renforcé par plusieurs décisions récentes de la Cour suprême du Canada qui sont venues valider leur identité. En 1981, la Manitoba Métis Federation (MMF) a intenté une action en justice, « *Manitoba Métis Federation Inc. c. Canada (Procureur général)* » affirmant que le Canada n'a pas rempli ses obligations constitutionnelles convenues dans la Loi de 1870 sur le Manitoba. Le MMF a soutenu qu'il y avait un retard inexcusable dans la mise en œuvre des promesses initiales destinées à protéger leurs droits fonciers. Dans une décision 6-2 en faveur du MMF, rendue le 8 mars 2013, la Cour suprême a conclu que le gouvernement fédéral « a agi avec une inattention persistante et n'a pas agi avec diligence » et qu'il « aurait pu et aurait dû faire mieux ». Le MMF n'a pas cherché à obtenir de dommages-intérêts et la Cour suprême n'a proposé aucun recours, de sorte que l'incidence de cette cause n'a pas encore été constatée; cependant, les Métis du Manitoba et d'ailleurs considèrent la décision comme une justification de leur histoire et de leurs droits et comme une première étape sur la voie de la réconciliation pour les Métis.

L'une des plus grandes réalisations à ce jour a été la décision *Powley* de 2003 de la Cour suprême qui a déclaré que « les membres de la communauté métisse de Sault-Sainte-Marie, en vertu de l'art. 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, possèdent un droit ancestral de chasser pour se nourrir ». Selon la Cour suprême, ce droit était « enfreint sans justification par la Loi sur la chasse de l'Ontario ». La décision *Powley* a également été importante parce que c'était la première fois qu'une définition juridique dissociait la race en concluant que le terme *Métis* ne

comprenait pas « tous les individus ayant des origines mixtes des Premières Nations et européennes; [mais] qu'il faisait référence à des peuples distincts qui, en plus de leur ascendance mixte, ont développé leurs propres coutumes et identités de groupe distinctes de celles des Premières Nations, des Inuit et de leurs ancêtres européens. Une communauté métisse est un groupe... avec une identité collective distincte, vivant ensemble dans la même zone géographique et partageant un mode de vie commun. » Cette décision confirme juridiquement la façon dont les Metis se voyaient depuis toujours et elle constitue une avancée significative pour le Canada.

Enfin, le 14 avril 2016, dans l'affaire *Daniels c. Canada*, la Cour suprême a affirmé que le terme « indien » de l'art. 91 (24) de la *Loi constitutionnelle de 1867* inclut les Metis et les Indiens non inscrits. En 1999, Harry Daniels (alors président du Congrès des Peuples Autochtones) a intenté un procès contre le gouvernement fédéral, soutenant que le terme « indien » de la Loi de 1867 signifiait « autochtone » selon la terminologie actuelle. Cette décision en faveur des Metis et des Indiens non inscrits a réglé la question de fond de la compétence fédérale, contestée depuis la Confédération. Bien que cette décision n'ait pas réellement créé de précédent en droit canadien - les Inuit ont été déclarés « Indiens » en 1939 -, elle a effectivement réconcilié l'art. 91 (24) et l'art. 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*¹⁴. Cette décision ne confère pas de « statut » aux Metis - ils ne seront pas inclus dans la structure de gouvernance de la *Loi sur les Indiens* et il n'y a pas



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 114381098, « Sault-Sainte-Marie ».

de responsabilité fiduciaire fédérale -, mais la décision corrige une erreur historique qui a eu un impact significatif sur les Metis en en faisant un peuple oublié.

Ces causes sont importantes parce qu'elles attirent l'attention sur les organisations politiques metisses, mais les instances politiques ne sont aussi puissantes que les personnes qu'elles représentent. L'efficacité de ces organisations incombe à leurs membres, dont l'estime de soi provient de la connaissance de leur histoire et, par conséquent, de leur vision culturelle du monde. Les Metis ont encore un long chemin à parcourir en matière de parité économique et éducative avec les autres Canadiens, mais ces décisions représentent un nouvel espoir pour leur santé, leur bien-être et leur sécurité culturelle. Les choses

ne sont cependant pas parfaites: des politiques assimilatrices ont sapé les structures sociales et culturelles traditionnelles et les Metis ont été désavantagés en matière d'enseignement supérieur et de recherche d'emploi. Pour environ 67 % des Metis vivant en milieu urbain, il peut être difficile de se mêler aux autres Metis afin de discuter d'enjeux traditionnels et encore plus difficile d'affronter le scepticisme quant à leur authenticité comme peuple autochtone et le racisme véhiculé par le reste de la population. Pourtant, en dépit des menaces persistantes sur leur santé, les communautés metisses ont démontré une profonde résilience en continuant d'affirmer leur droit à la sécurité sociale et culturelle et au bien-être, ainsi qu'à leur indépendance économique et politique.

¹⁴ La cause SCC, R. c. *Eskimo* [1939] 104 S.C.R. a déterminé que le terme « Indien » comprenait les « Esquimaux » (maintenant les Inuit).



CONCLUSION

Même si les effets de la colonisation continuent d'avoir une incidence négative sur la santé et sur le bien-être des Métis, les personnes et les communautés métisses s'efforcent avec diligence de rétablir et de renforcer leurs liens entre eux et avec la terre. Le concept wahkootowin représente non seulement les responsabilités partagées et les obligations sociales les uns à l'égard des autres, mais il veille également à ce que l'histoire commune d'un peuple soit racontée et transmise aux générations futures. De cette façon, les Métis ont continué de raconter les histoires de leurs communautés, même après avoir perdu les droits à leurs terres ancestrales et après s'être retrouvés abandonnés dans des villes à l'extérieur de leur patrie originelle. Soumis à des iniquités économiques, sociales, politiques et culturelles, ce sont les récits des générations précédentes qui continuent de donner aux communautés métisses la force et la capacité de retrouver leurs formes traditionnelles de santé et de bien-être. Dans ce contexte politique, économique et social contemporain, il reste à voir si le concept wahkootowin peut ou saura réparer les erreurs du passé.

Je crois que l'objectif final serait l'obtention d'un lieu de vie sain pour les peuples autochtones dans cette société où ils seraient reconnus, respectés et honorés en tant que peuples fondateurs de ce pays. Une société qui leur offrirait des possibilités d'évoluer et de devenir des membres productifs, sains et actifs.

Jean Teillet, avocat métis (2014).

BIBLIOGRAPHIE

(anglais seulement)

- Anderson, K. (2011). *Life stages and Native women: Memory, teachings, and story medicine*. Winnipeg, MB: University of Manitoba Press.
- Allan, B., & Smylie, J. (2015). *First peoples, second class treatment: The role of racism in the health and wellbeing of Indigenous peoples in Canada*. Toronto, ON: The Wellesley Institute. Retrieved September 1, 2016 from <http://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2015/02/Summary-First-Peoples-Second-Class-Treatment-Final.pdf>
- Barron, F.L. (1997). *Walking in Indian moccasins: The Native policies of Tommy Douglas and the CCF*. Vancouver, BC: University of British Columbia Press.
- Campbell, M. (1973). *Half-breed*. Vancouver, BC: McClelland and Stewart.
- Campbell, M. (1981). Introduction. In M. Dobbin (ed.), *The one-and-a-half-men: The story of Jim Brady and Malcolm Norris, Métis patriots of the twentieth century* (p. 10). Vancouver, BC: New Star Books.
- Chartrand, L.N., Logan, T.E., & Daniels, J.D. (2006). *Métis history and experience and Residential Schools in Canada*. Ottawa, ON: Report for the Aboriginal Healing Foundation. Retrieved September 13, 2016 from <http://www.ahf.ca/downloads/Métisweb.pdf>
- Devine, H. (2004). *The people who own themselves: Aboriginal ethnogenesis in a Canadian Family, 1600–1900*. Calgary, AB: University of Calgary Press.
- Dickason, O.P. (1997). *Canada's First Nations: A history of founding people from earliest times*. Toronto, ON: Oxford University Press.
- Dobbin, M. (1981). *The one-and-a-half men: The story of Jim Brady and Malcolm Norris, Métis patriots of the twentieth century*. Vancouver, BC: New Star Books.
- Dumont, M. (2015). *A really good brown girl*. London, ON: Brick Books.
- Ens, G.J. (1996). *Homeland to hinterland: The changing worlds of the Red River Métis in the nineteenth century*. Toronto, ON: University of Toronto Press.
- Ens, G.J., & Sawchuck, J. (2016). *From new peoples to new nations: Aspects of Métis history and identity from the eighteenth to twenty-first centuries*. Toronto, ON: University of Toronto Press.
- Evans, M., Andersen, C., Dietrich, D., Bourassa, C., Logan, T., Berg, L.D., & Devolder, E. (2012). Funding and ethics in Métis community based research: The complications of a contemporary context. *Journal of Critical Indigenous Studies*, 5(1), 54-66.
- Foster, J. (1986). The Plains Métis. In R.B. Morrison & C.R. Wilson (eds.), *The Canadian experience* (pp. 315–403). Toronto, ON: McClelland and Stewart.
- Foster, J. (1994). Wintering, the outsider adult male and the ethnogenesis of the Western Plains Métis. *Prairie Forum*, 19(1), 1–14.
- Foster, J. (2001). Wintering, the outsider adult male and the ethnogenesis of the Western Plains Métis. Reprinted in T. Binnema, G.J. Ens, & R.C. Macleod (eds.), *From Rupert's Land to Canada* (pp. 179–192). Edmonton, AB: University of Alberta Press.
- Giraud, M. (1986). *The Métis in the Canadian West*, trans. George Woodcock, 2 vols. Edmonton, AB: University of Alberta Press.
- Huel, R.J.A. (1996). *Proclaiming the gospel to the Indians and the Métis*. Edmonton, AB: University of Alberta Press.
- Janz, T., Seto, J., & Turner, A. (2009). *Aboriginal Peoples Survey, 2006: An overview of the health of the Métis population*. Ottawa, ON: Author. Retrieved September 21, 2016 from <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-637-x/89-637-x2009004-eng.pdf>
- Lytwyn, V.P. (2012). In the shadows of the honorable company: Nicolas Chatelain and the Métis of Fort Frances. In N. St-Onge, C. Podruchny, & B. Macdougall (eds.), *Contours of Métis landscapes: Family, mobility, and history in northwestern North America* (pp. 194-229). Norman, OK: University of Oklahoma Press.

- MacDonald, J. (1885, July 6). Speech before the House of Commons. *Commons debates*. Ottawa, ON: Library and Archives Canada. Retrieved September 21, 2016 from <https://www.collectionscanada.gc.ca/primeministers/h4-4090-e.html>
- Macdougall, B. (2006). Wahkohtowin: Family and cultural identity in northwestern Saskatchewan communities. *The Canadian Historical Review*, 87(3), 431-462.
- Macdougall, B. (2010). *One of the family: Métis culture in nineteenth century northwestern Saskatchewan*. Vancouver, BC: University of British Columbia Press.
- Macdougall, B. (2016). The power of legal and historical fiction(s): The Daniels Decision and the enduring influence of colonial ideology. *The International Indigenous Policy Journal*, 7(3), Article 1. Retrieved September 30, 2016 from <http://ir.lib.uwo.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1323&context=iipj>.
- Mailhot, P.R., & Sprague, D.N. (1985). Persistent settlers: The dispersal and resettlement of the Red River Métis, 1870-1885. *Canadian Ethnic Studies*, 17(2), 1-30.
- Martens, P.J., Bartlett, J.G., Prior, H.J., Sanguins, J., Burchill, C.A., Burland, E.M.J., & Carter, S. (2011). What is the comparative health status and associated risk factors for the Métis? A population-based study in Manitoba, Canada. *BMC Public Health*, 11, 814. Retrieved September 11, 2016 from <http://bmcpublihealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/1471-2458-11-814>
- McLean, D. (1987). *Home from the hill: A history of the Métis in Western Canada*. Saskatoon, SK: Gabriel Dumont Institute.
- Métis Nation of Alberta. (2004). *Métis memories of residential school*. Calgary, AB: Quality Color Press.
- Métis Nation of Ontario. (2012). *Chronic disease and risk factors in the Métis population of Ontario*. Ottawa, ON: Author. Retrieved August 30, 2016 from http://www.Metisnation.org/media/229111/chronic_diseases_en%20_screen.pdf
- Morris, A. (1880). *The treaties in Canada with the Indians of Manitoba and the North West Territories including the negotiations on which they were based, and other information relating thereto*. Toronto, ON: Belfords, Clarke, & Co.
- Payment, D.P. (2009). *The free people-le gens libres: A history of the Métis community of Batoche, Saskatchewan*. Calgary, AB: University of Calgary Press.
- Statistics Canada. (2013). *Aboriginal Peoples in Canada: First Nations People, Métis and Inuit. National Household Survey, 2011*. Ottawa, ON: Author. Retrieved August 1, 2016 from <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-eng.pdf>.
- Supreme Court of Canada. (1939). SCC, R v. *Eskimo*, S.C.R. 104 Ottawa, ON: Author. Retrieved September 21, 2016 from <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/8531/index.do>
- Supreme Court of Canada. (2016). *Daniels v. Canada (Indian Affairs and Northern Development)*, SCC12. Retrieved September 21, 2016 from <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/15858/index.do>.
- Supreme Court of Canada. (2003). R. v. *Powley*, 25CR 207, 2003 SCC 43. Retrieved September 21, 2016 from <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/2076/index.do>
- Teillet, J. (2014). Recap: Jean Teillet. *Nexus*, Spring/Summer, Retrieved September 12, 2016 from <http://www.law.utoronto.ca/news/nexus/nexus-archives/nexus-springsummer-2014/ Recap-jean-teillet>
- Weinstein, J. (2007). *Quiet revolution west: The rebirth of Métis nationalism*. Saskatoon, SK: Fifth House.
- White, V., & Dyck, E. (2013). *The people who own themselves: Recognition of Métis identity in Canada*. Ottawa, ON: Report on the Standing Committee on Aboriginal Peoples. Retrieved August 15 from <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/appa/rep/rep12jun13-e.pdf>
- Zeilig, K., & Zeilig, V. (1987). *Ste. Madeleine: Community without a town, Métis Elders in interview*. Winnipeg, MB: Pemmican Publications.





